

Le Département, pionnier dans l'expérimentation de volontariat des bénéficiaires du RSA dans les EHPAD

SOLIDARITÉ – SOCIAL | SENIOR | JEUNE | EN VISITE DANS LE 06 | EN SITUATION DE HANDICAP | EN FAMILLE | EN ACTIVITÉ | EMPLOI – ECONOMIE

Mis en ligne le jeudi 18 avril 2019

Une nouvelle expérimentation engagée par le Département des Alpes-Maritimes qui met en place des contreparties au versement du RSA : une mesure qui place des devoirs en face des droits.



Une action qui s'inscrit pleinement dans la stratégie de remise à l'emploi des bénéficiaires du RSA

Avec son plan emploi-insertion lancé en 2014, le Département des Alpes-Maritimes a fait de l'insertion l'un des piliers de ses politiques de solidarité.

Ce plan s'appuie sur l'idée qu'une grande partie des bénéficiaires du RSA peut retourner rapidement à l'emploi si un dispositif d'insertion volontariste et efficace est instauré. Cette conviction s'est traduite en actes, avec la réorientation des actions autour de 2 objectifs complémentaires : la priorité au retour rapide à l'emploi et une grande rigueur dans le suivi du versement de l'allocation et du respect des devoirs des bénéficiaires.

C'est vendredi 19 avril 2019, que Charles Ange Ginésy, Président du Département des Alpes-Maritimes, a présenté la nouvelle expérimentation engagée par le Département des Alpes-Maritimes qui met en place des contreparties au versement du RSA : une mesure qui place des devoirs en face des droits, en présence d'Eric Ciotti, Député, Président de la commission des finances du Département des Alpes-Maritimes, d'Auguste Vérola, Vice-président du Département des Alpes-Maritimes délégué à l'insertion, emploi et enfance, et de Philippe Rossini, Vice-président du Département des Alpes-Maritimes délégué aux seniors et anciens combattants.

Une nouvelle expérimentation pour la remobilisation vers l'emploi

Elle permettra aux personnes percevant l'indemnité du RSA, qui auront été sélectionnées, de donner de leur temps dans le cadre du contrat d'engagement réciproque signé avec le Département des Alpes-Maritimes, de s'immerger dans un environnement professionnel et ainsi de bénéficier d'une action d'insertion concrète ayant pour finalité la remobilisation vers l'emploi.

Pour qui ?

- ▶ **100 bénéficiaires du RSA volontaires**
- ▶ **10 EHPAD expérimentaux :**
 - à Nice, 7 établissements : Institut Claude Pompidou, Croix Rouge Russe, Fondation Pauliani, La Colline, Les Lucioles, Les Petites Sœurs des pauvres/Ma Maison, Maison Saint-Jean Hélios ;
 - à Cannes, 3 établissements : Les Bougainvillées, Les Broussailles, Les Gabres (La Bocca).

Démarrage de l'action

Juillet 2019

Objectifs

- ▶ **proposer des actions d'animation à l'attention des résidents en EHPAD**
- ▶ **proposer une action d'insertion et d'utilité sociale pour les bénéficiaires du RSA éloignés de l'emploi**
- ▶ **proposer des actions de formations qualifiantes dans les métiers d'aide à la personne** pour les bénéficiaires du RSA souhaitant s'orienter vers ce type d'activité.

Les actions proposées par ces bénéficiaires relèveront de l'animation, telle que la lecture, la conversation avec les résidents, les jeux de sociétés et éventuellement des sorties à proximité de l'établissement.

Elles seront dispensées à hauteur de 3 heures par jour, 3 jours par semaine durant 2 mois afin de ne pas limiter le projet d'insertion professionnel des personnes et de s'adapter aux besoins des établissements (heures consacrées aux soins, sieste, etc.).

Mise en œuvre

- ▶ **les services du Département identifient les bénéficiaires du RSA** qui seraient, soit animés d'une volonté de participer à une action auprès de personnes âgées, soit qui auraient l'ambition de travailler à terme avec ce public ;
- ▶ **ces allocataires sont ensuite orientés vers un partenaire** qui vérifiera les pré-requis pour dispenser les actions de volontariat en EHPAD ;
- ▶ **ce même partenaire sera en charge de centraliser les besoins en volontaires des EHPAD** de l'expérimentation afin de mettre en adéquation l'offre et la demande.
- ▶ **Il sera aussi en charge d'orienter vers des actions de formations professionnelles** les personnes souhaitant orienter leur projet professionnel vers les métiers d'aides aux personnes.

Une action qui consacre le principe de contrepartie à la solidarité nationale et renforce le lien intergénérationnel

Cette action permettra aux personnes qui auront accepté de donner de leur temps dans le cadre du contrat

d'engagement réciproque signé avec le Département, conformément à l'arrêt n°411 630 du Conseil d'Etat, de s'immerger dans un environnement professionnel et ainsi de bénéficier d'une action d'insertion concrète ayant pour finalité la remobilisation vers l'emploi.

Dans le cadre du respect des devoirs liés à la perception du RSA, les personnes ne respectant pas leur contrat d'engagement réciproque seront susceptibles de voir leur droit RSA suspendu.



Centre administratif départemental
147 boulevard du Mercantour - B.P 3007
06201 Nice Cedex 3
Tél. : 04.97.18.60.00

